

Commission de soutien aux initiatives étudiantes Grenoble INP – UGA

Critères de sélection et d'examen des dossiers

Recevabilité des dossiers

Pour être étudié, un dossier doit respecter les critères suivants :

- Le projet doit être un projet étudiant, porté par une association étudiante déclarée en préfecture, ouverte aux étudiants et personnels de Grenoble INP – UGA et :
 - ➔ titulaire de l'agrément Grenoble INP – UGA pour l'année universitaire en cours
 - ou
 - ➔ adhérente à la charte des associations pour les associations étudiantes extérieures à Grenoble INP- UGA

Est considérée comme « association étudiante » une association dont le président ainsi que 50% des membres des instances ont le statut étudiant.

Est considérée comme « ouverte à Grenoble INP - UGA » une association qui communique et promeut ses actions auprès des élèves inscrits à Grenoble INP – UGA

- Le dossier complet du projet doit être déposé **avant la date limite** communiquée sur le site internet de Grenoble INP – UGA, à savoir **un mois avant la date de réunion de commission**.
- **Le projet ne doit pas avoir été réalisé avant la date de réunion de la commission.**
- Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera étudié à la commission suivante uniquement si celle-ci n'est pas postérieure à la réalisation du projet.
- Pour les projets portés par une association nouvellement créée, l'association doit pouvoir justifier de projets futurs et de recherche de financements complémentaires.
- Si l'association a déjà reçu un financement de la commission, le bilan du projet précédemment financé doit avoir été transmis dans les deux mois après la réalisation de celui-ci. Aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être faite si ce bilan n'a pas été transmis dans les temps (exception faite d'une éventuelle incompatibilité entre le délai de 2 mois et la date de commission pour le projet suivant).

Commission de soutien aux initiatives étudiantes Grenoble INP – UGA

Critères d'éligibilité et d'inéligibilité des projets

Pour être financé, un projet doit respecter les critères suivants :

- Contribuer à l'**animation**, au **dynamisme des campus** de Grenoble INP - UGA ou à son rayonnement.
- Répondre aux **critères DD&RS** suivants :
 - **Aspects sociétaux** : présenter un plan de **prévention** et **d'inclusion** (exemples : présence de bandanas blancs, safe zone, mise à disposition de matériel de prévention, mise en place et communication d'éléments incitatifs en direction des publics étudiants internationaux, boursiers, porteurs de handicap visible ou invisible etc.)
 - **Aspects environnementaux** : minimisation des impacts environnementaux (évaluation des impacts et proposition d'actions pour les minimiser), présentation d'un bilan carbone.
- Être le résultat d'un **partenariat** entre associations de deux écoles / composantes ou plus.
- Garantir une **communication** en direction des élèves de Grenoble INP – UGA : L'association s'engage à promouvoir Grenoble INP- UGA via son action. La mise en œuvre de la promotion doit être spécifiée dans le dossier.

Ne peuvent pas être financés :

- Les projets tutorés de vie étudiante organisés dans le cadre d'une UE obligatoire (texte CVEC).
- Les projets destinés à la promotion de l'activité représentative.
- Les projets réalisés à l'échelle d'une seule école ou composante.
- Les projets qui ne présentent pas un budget à l'équilibre et qui ne font pas état de cofinancements cohérents avec l'envergure du projet (exemple : UGA, Crous, sponsors, fonds privés, ressources propres ...).

Dépenses non financées :

- L'achat de tabac, alcool ou de toutes autres substances addictives.
- Les dépenses de fonctionnement de l'association (nb : les dépenses de fonctionnement liées au projet sont finançables).

La commission sera attentive aux éléments suivants :

- Le dossier doit être constitué sérieusement en s'attachant à décrire complètement l'action (exemple : contexte, objectifs, périmètre, indicateurs de réussite ...).

Commission de soutien aux initiatives étudiantes Grenoble INP – UGA

Devoir des porteurs de projets financés :

- Les logos de Grenoble INP - UGA et de la CVEC doivent figurer sur les supports de communication en respectant la charte graphique.
 - Le logo de Grenoble INP – UGA est téléchargeable à l'adresse :
<https://www.grenoble-inp.fr/fr/vie-etudiante/grenoble-inp-finance-ses-associations>
 - Le logo de la CVEC est téléchargeable à l'adresse :
https://services.dgesip.fr/T213/S113/contribution_vie_etudiante_et_de_campus_cvec

- Les porteurs du projet présentent un bilan moral et financier sous deux mois : budget consolidé, supports de communication, article accompagné de photo résumant l'événement en vue d'une diffusion dans les supports d'information de l'établissement.
Ce bilan doit être adressé à contact.vie-etudiante@grenoble-inp.fr
Il est rappelé ici que la non transmission du bilan dans les deux mois après la fin du projet entraînera le rejet de toute nouvelle demande de financement auprès de la CSIE de Grenoble INP – UGA.

- Les porteurs du projet s'engagent à suivre les recommandations de la commission transmises dans le courrier de notification faisant suite à la commission.